## VILLE DE BRUXELLES Urbanisme

Architecture



# STAD BRUSSEL Stedenbouw

Bouwkunst

# PV DE LA REUNION DE LA COMMISSION VELO/MOTO DE LA VILLE DE BRUXELLES DU 8 OCTOBRE 2014

#### **Présents**

ORGANISME	NOM/PRENOM	E-MAIL
Ville de Bxl – Echevine	AMPE Els	Els.ampe@brucity.be
Ville de Bxl – Cabi net Ampe	KOOKEN Charlotte	Charlotte.Kokken@brucity.be
Ville de Bxl – Urbanisme	DANDOY Marianne	Marianne.Dandoy@brucity.be
Espace Public - Mobilité		
Ville de Bxl – Travaux de voirie	STEGEN Hugo	Hugo.Stegen@brucity.be
Ville de Bxl – Travaux de voirie	NZUNGU Ghislain	Ghislain.nzungu@brucity.be
Bruxelles Mobilité	DEPOORTERE Frederik	fdepoortere@mrbc.irisnet.be
Bruxelles Mobilité	SCHOLLAERT Ulric	uschollaert@mrbc.irisnet.be
LIGUE DES	DEKOSTER Jacques	j.dekoster@yahoo.fr
FAMILLES/GRACQ		
GRACQ National	CUIGNET Florine	Florine.cuignet@gracq.be
CDHBC	DOEMPKE Burckard	
GRACQ Bruxelles	EGERICKX Guy	Guy.eggerickx@skynet.be
IBSR	SAILLIEZ Laurence	Laurence.sailliez@ibsr.be
FIETSERSBOND	DE CLEEN Roel	roel@fietsersbond.be
EUCG	NIJS Frans	Frans.nijs@ec.europa.eu
CDH Bruxelles Centre	DOEMPKE Burckard	b.doempke@aiic.net
CYCLO	DRIESEN Liesbeth	ldriesen@cyclo.be
	PALLANT Patrick	
BRUXELLES MOBILITE	ROLAND Chantal	croland@mrbc.irisnet.be

#### Excusés:

IBSR – Mobilité & Infrastructure	ENGLEBIN Yves	Yves.englebin@ibsr.be
Ville de Bxl – Urbanisme	HUBRECHT Géraldine	Geraldine.hubrecht@brucity.be
Espace Public – Mobilité		-

### 1. Plan de circulation du Pentagone

L'Echevine Ampe présente le projet de plan de circulation du Pentagone.

Elle indique qu'il s'agit principalement de la présentation faite en mars aux habitants. Le plan est encore actuellement discussion et doit passer au collège pour approbation le 17 novembre prochain.

L'objectif essentiel est d'éviter le trafic de transit et d'améliorer l'attractivité commerciale. La zone piétonne est élargie pour plus de cohérence (plus grande qu'à Bordeaux), avec en compensation des emplacements de stationnement perdus en surface, la création de parkings publics téléjalonnés.

La rue du Midi devient piétonne entre la Bourse et la rue des Alexiens.

La circulation sur De Brouckère sera encore possible mais sur une seule bande. Les taxis seront autorisés uniquement sur des itinéraires spécifiques. La boucle de desserte centrale est dédiée aux voitures pour rejoindre les quartiers et aux bus. Le Fietsersbond fait remarquer que cette boucle laisse le transit possible, par exemple via la rue de Laeken. L'échevine répond que le dernier tronçon est mis en sens inverse afin de l'empêcher. Elle est consciente que vu l'ampleur du plan, des couacs sont inévitables De toute façon, un monitoring est prévu avec une phase test et comptages.

Pour les cyclistes, rue de Laeken, la circulation est difficile actuellement. Elle est prête à supprimer du stationnement si nécessaire pour aménager des pistes cyclables.

① 02-279.29.60

Fax: 02-279.31.28

Elle souhaite autant que possible que les automobilistes soient repoussés sur la petite ceinture.

C. Roland signale qu'elle va lancer un marché concernant les autocars et les bus scolaires sur la région. Ceux-ci seront-ils autorisés dans la zone piétonne ? L'Echevine indique qu'ils le pourront moyennant l'achat d'une carte d'accès.

Quid des lignes de bus ? Des solutions sont discutées avec la STIB et les terminus seront revus. Un bus intra- pentagone à charge de la STIB est prévu.

Le Fietserbond rappelle sa demande d'être associé au choix des itinéraires pour les cyclistes dans le Pentagone.

B. Doempke s'étonne qu'il n'y ait pas de consultation publique avec la décision du collège annoncée. Habitant à proximité, il indique qu'il sera touché comme beaucoup par les modifications de sens avec risques de reports de circulation dans les quartiers. L'Echevine est favorable à l'idée d'une réunion d'information préalable aux riverains.

Boulevards centraux : aménagement de plain-pied avec une zone centrale libre de 6 mètres dédiée aux véhicules autorisés (livraisons, taxis, camions poubelles....) et les vélos. En principe, elle n'aura pas le statut de zone piétonne (signalisation par un C3) et donc, les cyclistes ne devront pas rouler à l'allure du pas. Matériau probable : la pierre bleue bouchardée. Ce matériau ne recueille pas l'assentiment général car considéré comme glissant et le bouchardage ne tiendra pas longtemps.

U. Schollaert craint pour la sécurité des piétons qui traversent. Ne peut-on pas indiquer dans le revêtement (stries longitudinales) la présence de cette circulation centrale ?

### 2. <u>Stationnement vélo/moto - cohabitation</u>

Pour rappel, ce point a été mis à l'ordre du jour à la demande des cyclistes. Il y a des problèmes de cohabitation entre les vélos et les motos de plus en plus nombreuses qui ont tendance à utiliser les emplacements « vélos » ce qui crée des tensions.

La cellule mobilité rappelle que pour les cyclistes, sous l'ancienne législature, les emplacements de stationnement étaient privilégiés mais on est obligé de mettre 4 arceaux d'un coup par emplacement, de poser des potelets de protection, raison pour laquelle on a privilégié les emplacements près d'oreilles de trottoirs, et nécessité de prévoir une signalisation ad hoc vu qu'il s'agit d'emplacements dédiés. Or, contrairement aux motos, les cyclistes se déplacent de porte à porte et donc et rechignent à faire les 20 ou 50 mètres supplémentaires pour attacher leur vélo à un arceau s'il y a un poteau plus près. D'où l'idée de mettre les arceaux par groupe de un ou 2 de manière homogène sur tout le territoire en privilégiant les oreilles ou trottoirs suffisamment larges.

Pour les motards, on reste dans la logique de les regrouper par pôles assez importants sur des emplacements de stationnement de manière à bien distinguer les 2 types de stationnement. Au départ uniquement signalés, un certain nombre d'emplacements dans l'hyper centre ont été équipés d'épingle pour empêcher le stationnement voiture. L'Echevine indique qu'elle prévoira un budget pour continuer à créer et équiper de nouveaux stationnement, en lisière de la zone piétonne et dans les autres quartiers. C. Roland insiste pour qu'on utilise les comptages tout récents réalisés par la Région et mis à disposition des communes (voir avec A. Geraerts qui a reçu les données avec une licence d'utilisation pour mise à jour ). Il faut partir de là et en fonction des besoins repérés, faire des propositions de nouveaux emplacements.

Plus particulièrement pour la zone piétonne, il est convenu que le stationnement moto se ferait en bordure tandis que pour les vélos, des arceaux sont déjà implantés dans la zone elle-même, quitte à en augmenter le nombre si nécessaire.

<u>Décision</u>: la commission commune vélo/moto n'émet pas de remarques sur les principes d'implantation du stationnement présentés supra.

Une réunion spécifique entre les échevines Ampe et Lemesre ainsi que les services horodateurs et mobilité sera organisée afin d'assurer une coordination du stationnement des vélos/motos dans le cadre de la réalisation du plan communal de stationnement.